

Comment accéder aux soins ?

Au cours de votre séjour, la CEAM ou le certificat provisoire doit être présenté au prestataire de soins agréé par l'Office national d'assurance maladie afin de bénéficier de la prise en charge ci-après.

Toutes les autres personnes âgées de plus de 18 ans paient une participation en fonction des soins reçus :

LVL 0,50 (0,71 euros) la consultation d'un médecin généraliste

LVL 2,00 (2,84 euros) la consultation d'un spécialiste sur prescription du généraliste

Les soins dentaires sont à la charge totale du patient

Comment obtenir des médicaments ?

Les médicaments sont partiellement pris en charge par l'office national d'assurance maladie compte tenu des caractéristiques du produit.

Que faire en cas d'hospitalisation ?

Le coût de l'hospitalisation varie entre LVL 1,50 et LVL 5 par jour dans la limite LVL 80 pour toute la période d'hospitalisation dans un même établissement

Pour toute autre information consulter :

Veselibas Obligatas Apdrosinasanas Valsts Agentura

Office national d'assurance maladie obligatoire

Cesu iela 31 (6.ieceja)

LV-1012 Riga

Tél. : 00.371.704.37.00

Fax : 00.371.704.37.01

<http://www.voava.gov.lv>

courriel : voava@voava.gov.lv